

Pour un service civique mixte et universel

*Rapport d'étape remis le jeudi 22 février à*  
*MADAME SEGOLENE ROYAL*

**SOMMAIRE**

Lettre de Bernard Kouchner	3
Synthèse des principales conclusions du rapport	4
État des lieux	6
Principales recommandations et conclusions (détail des mesures)	8
Annexes	11
Remerciements	12

Paris, 22 février 2007

Madame Ségolène ROYAL  
Candidate à l'élection présidentielle  
Siège de campagne  
Parti Socialiste  
10 rue de Solférino  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Vous m'avez proposé de rédiger un rapport sur le service civique dans le cadre de la campagne présidentielle 2007. Vous trouverez ci-joint, comme vous l'avez souhaité, un premier bilan d'étape.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée et je vous transmets ci-joint mes principales recommandations et propositions. Celles-ci ont été rédigées à partir des consultations que j'ai organisées ces dernières semaines (par exemple avec l'association Unis Cité, des personnalités qualifiées ou des syndicats) et après une lecture attentive des différents projets et rapports existants, dont le dossier de l'hebdomadaire *La Vie* et le rapport *La Nouvelle Equation Sociale*. Je me suis également permis de solliciter mes propres souvenirs en m'appuyant sur les expériences des « Volontaires européens du développement » et de « Globus », réalisées à la demande de François Mitterrand.

Vous souhaitant bonne réception de ce premier bilan d'étape, croyez, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bernard KOUCHNER

## SYNTHESE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT

### **Pour un service civique mixte et universel**

L'objectif est de permettre la rencontre des jeunes avec la Nation et le dialogue entre les générations, les territoires et le monde. Nous créerons donc :

❶ **Un service « civique ».** Je retiens cette dénomination de préférence à celle de service « civil ». Ce service civique vise à la mixité sociale et à la diversité.

❷ **Universel, mixte et obligatoire.** Ce service sera universel, mixte et il devra être obligatoirement proposé à tout jeune entre 18 et 20 ans comme un droit et un devoir pour tous.

❸ **Une mise en œuvre progressive.** Je propose une montée en puissance du service civique durant la première législature. Nous pourrions commencer par 50 000 jeunes la première année, puis une augmentation au rythme de 100 000 par an durant cinq ans pour parvenir à un total d'environ 500.000 jeunes par an en rythme de croisière.

❹ **Un service souple.** La souplesse doit être l'élément caractéristique de ce service. Il doit s'adapter aux parcours scolaires, aux parcours de vie et à la situation familiale des jeunes. Les fractionnements seront possibles.

❺ **Des missions variées.** Les compétences des jeunes, leurs désirs d'engagement, de formation ou d'apprentissage doivent être pris en compte en même temps que les besoins des structures d'accueil. Il ne s'agit pas de prétendre résoudre tous les problèmes de la société à travers le « service civique ». Il faut prendre des mesures précises pour rendre effectif l'objectif de brassage social. Les missions confiées aux jeunes doivent être conformes à leurs attentes et à celles de notre pays.

❻ **Des structures d'accueil diverses.** Ce service doit être très largement accessible à toutes les structures associatives, publiques, les collectivités territoriales, les écoles, les hôpitaux, les universités, mais aussi les entreprises de l'économie solidaire. Il est important qu'il soit également ouvert aux entreprises, à condition que les missions offertes ne soient pas concurrentielles et dans le cadre de missions d'intérêt général bien définies.

⑦ **La Réserve Civique.** Je propose la mise en œuvre, parallèlement au « service civique » d'une « réserve civique ». Cette réserve, qui appuiera et complètera le « service civique », sera constituée de personnes de plus de 55 ans. Ce sera la rencontre des générations.

⑧ **Indemnisation et coût.** Chaque jeune sera indemnisé avec un forfait et l'ensemble de ses frais seront pris en charge par la structure d'accueil. Le jeune bénéficiera de l'assurance médicale et de la complémentaire maladie ; ce service civique lui donnera des points de retraite. Le coût initial du service civique lors de la phase de montée en puissance est évalué autour d'1 milliard d'euros ; à 2 milliards en rythme de croisière. Une agence nationale du Service civique sera créée pour organiser le service.

⑨ **Un projet « gagnant-gagnant ».** Il est gagnant pour le jeune car il lui apporte un acquis professionnel et une expérience qui seront validés par l'Enseignement. Il est gagnant pour la structure d'accueil qui bénéficiera du dynamisme des jeunes, de leur énergie et de leur capacité d'innovation. Il est gagnant pour la collectivité en raison des missions d'intérêt général du projet.

⑩ **En résumé, je propose la mise en place d'un parcours citoyen en trois temps permettant de devenir un citoyen et favorisant le dialogue entre les générations et les territoires.**

> A 16 ans, inscription sur les listes électorales. C'est le temps du *recensement*.

> A 17-18 ans, quinze jours de formation et d'élaboration du projet citoyen individuel, proposé par les institutions ou apporté par le jeune. C'est le temps de *la rencontre avec la Nation*.

> Entre 18 et 25 ans, six mois de service civique, éventuellement fractionnables, au service d'une association, d'une entreprise, d'une ONG humanitaire, d'un grand service public... C'est le temps de *l'intégration dans la Nation*.

## ÉTAT DES LIEUX

### ***Rappels***

- ➡ La JAPD (Journée d'appel et de préparation à la défense) a été instituée. Elle est obligatoire pour tous les garçons et les filles âgés de 18 ans.
- ➡ Une tranche d'âge compte environ 700.000/800.000 jeunes, filles et garçons, selon les années.
- ➡ L'hebdomadaire *La Vie* a lancé le 17 novembre 2005 une pétition en faveur d'un « service civique obligatoire » qui a recueilli plus de 10 000 signatures dont 400 parlementaires de gauche comme de droite.
- ➡ En Allemagne, 150 000 jeunes effectuent chaque année un service équivalent, à la satisfaction générale.
- ➡ En Italie, où le service militaire a été supprimé en 2001, 18 845 jeunes se sont ainsi engagés dans un service civil volontaire.

### ***Des dispositifs existants en France.***

- ➡ Au sommet de Fontainebleau, et à l'initiative de Médecins du Monde, François Mitterrand lance le projet « Volontaires Européens du développement », suivi par le projet « Globus » mis en œuvre par le Secrétariat d'État à l'Action Humanitaire sous Michel Rocard. Ces deux initiatives ont permis, depuis, le départ sur le terrain de milliers de jeunes.
- ➡ Le Volontariat civil de cohésion sociale, initié par le plan de Cohésion Sociale, proposé par Jean-Louis Borloo en 2004. Ce plan était intéressant parce qu'il comprenait principalement les mesures « Défense 2ème chance » pour les jeunes en difficultés d'insertion : mais il ne concerne qu'un trop petit nombre de jeunes.
- ➡ Le Volontariat civil international que ce soit avec le ministère des Affaires étrangères (VIe en entreprise et VIa en ambassade), action humanitaire etc.
- ➡ Le Service civil proposé par la loi sur l'Égalité des chances de mars 2006 (plan Villepin). Il se donnait pour objectif d'accueillir 10 000 personnes dans un premier temps, puis 50 000 à terme. Or, ce dispositif consistait essentiellement à regrouper, sous un même label, des dispositifs déjà existants (dont le plan Borloo de 2004). Et surtout, il n'a pas dépassé les 10 000 personnes du premier palier et n'a permis aucune rencontre entre les jeunes, isolés dans des dispositifs

séparés (les jeunes issus des quartiers défavorisés placés dans le dispositif « Défense 2 » et les jeunes des familles aisées dans le volontariat civil international etc.).

➡ Les projets associatifs comme ceux d'Unis-Cité que je souhaite saluer.

>>> Tous ces dispositifs, aussi divers soient-ils, et aussi efficaces qu'ils puissent être, ne concernent aujourd'hui que 10 000 jeunes par an environ : un chiffre très insuffisant pour permettre une véritable mixité sociale de toute une classe d'âge.

***Une nécessité d'aller plus loin.***

➡ Il est donc urgent d'aller plus loin si nous voulons permettre un véritable brassage social et un service civique digne de ce nom.

➡ Il convient d'imaginer un nouveau dispositif, un service civique à plus grande échelle, qui soit bénéficiaire au jeune, à la collectivité et aux structures d'accueil.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

*(Détail des mesures).*

### **Pour un service civique mixte et universel**

L'objectif est de permettre la rencontre des jeunes avec la nation et le dialogue entre les générations et les territoires. Nous créerons donc :

❶ **Un service « civique ».** Je retiens cette dénomination de préférence à celle de service « civil », car c'est bien la citoyenneté que nous voulons raffermir. Ce service civique vise à la mixité sociale, à la diversité et une meilleure connaissance du monde.

❷ **Universel, mixte et obligatoire.** Ce service sera universel, mixte et il devra être obligatoirement proposé comme un droit et un devoir pour tous. Je suis personnellement favorable à ce qu'il soit à terme obligatoire, mais il convient d'éviter de le rendre impopulaire auprès des jeunes. Un an après les émeutes urbaines, on ne doit pas stigmatiser la nouvelle génération pour sa supposée « incivilité ». On doit, en revanche, permettre une véritable mixité sociale, favoriser les rencontres entre milieux sociaux afin que les enfants des cités rencontrent les enfants des quartiers plus favorisés. Cela ne sera possible que si nous nous orientons vers l'universalité de ce programme. Par obligatoirement proposé, j'entends une inversion de la charge qui imposera à l'État de proposer aux jeunes des missions intéressantes, constructives, adaptées. Et cela permettra une montée en charge progressive à mesure que les besoins de la société et le type de projets concernés seront validés.

❸ **Une mise en œuvre progressive.** Je propose donc une montée en puissance du service civique durant la prochaine législature. Nous pourrions commencer par 50 000 jeunes la première année, puis une augmentation au rythme de 100 000 par an durant cinq ans pour parvenir à un total d'environ 500.000 jeunes par an en rythme de croisière (sur une classe d'âge, fille et garçon inclus, d'environ 700.000/800.000). Notre objectif est de toucher à terme, en cinq ans, entre 50 et 75 % des jeunes Français.

❹ **Un service souple.** La souplesse doit être l'élément caractéristique de ce service. Si le principe du service universel, mixte est affirmé et si l'obligation est notre objectif, nous devons faciliter les adaptations (en fonction des parcours scolaires, des parcours de vie, de la situation familiale des jeunes afin d'éviter qu'il soit vécu comme une rupture dans un parcours de formation ou

d'accès à l'emploi) et les fractionnements éventuels. Dans un certain nombre de cas, bien que ce ne doive pas être la règle, le service pourra être étendu jusqu'à 28 ans sous la forme de « congés volontariat », être fractionnable par tranche d'un mois ou être inscrit dans le cadre du compte épargne temps.

⑤ **Des missions variées.** Les compétences des jeunes, leurs désirs de formation et d'engagement ou d'apprentissage doivent être pris en compte en même temps que les besoins des structures d'accueil. Il ne s'agit pas de prétendre résoudre tous les problèmes de la société à travers le « service civique ». Il faut prendre des mesures précises pour rendre effectif l'objectif de brassage social (par exemple, le service civil italien exige que tout projet d'accueil de jeunes en service civique fasse appel à un minimum de quatre personnes). Les missions confiées aux jeunes doivent être conformes à leurs attentes et à celles de notre pays. Il doit s'agir de missions réellement utiles pour les jeunes et comprenant une formation. Elles seront principalement dans les domaines de l'action sociale, le soutien scolaire, la culture, l'animation et la médiation culturelles, le secteur sanitaire, celui du sport, l'entretien du patrimoine, la défense de l'environnement et du développement durable, la coopération internationale, la qualité de vie, l'innovation, les nouvelles technologies, la défense des consommateurs, la recherche et le développement... En particulier, de nombreuses missions à but non lucratif des universités dans le domaine du sport, de la culture, des langues étrangères, de l'accompagnement scolaire, seront au cœur du projet. Le service civique doit être « gagnant-gagnant-gagnant » : gagnant pour la collectivité, gagnant pour la structure d'accueil, gagnant pour le jeune. Et gagnant pour les générations plus âgées.

⑥ **Des structures d'accueil diverses.** Ce service doit être très largement accessible à toutes les structures associatives, publiques, les collectivités territoriales, les écoles, les hôpitaux, les universités, mais aussi les entreprises de l'économie solidaire. Il est important qu'il soit également ouvert aux entreprises, à condition que les missions offertes ne soient pas concurrentielles et dans le cadre de missions d'intérêt général bien définies (recherche & développement, développement durable, formation...). Le service civique doit être « donnant-donnant » : l'association comme le jeune doivent offrir un service et recevoir un service.

⑦ **La Réserve Civique.** Je propose, dans la lignée de Max Armanet, la mise en œuvre, parallèlement au « service civique » d'une « réserve civique ». Ses membres seront sollicités pour encadrer les jeunes du service civique. Cette réserve peut être constituée dès aujourd'hui de personnes âgées de plus de 55 ans, et elle permettra de compléter les annuités de retraite. Ce sera la rencontre des générations.

⑧ **Indemnisation et coût.** Chaque jeune sera indemnisé à hauteur de 300 Euros par mois par l'État ou par les collectivités locales et l'ensemble de ses frais de transport, de repas et, le cas échéant, de logement, seront, en outre, pris en charge par la structure d'accueil. Le jeune bénéficiera de l'assurance médicale et de la complémentaire maladie ; ce service civique lui donnera des points de retraite. Le coût initial du service civique lors de la phase de montée en puissance est évalué autour d'1 milliard d'euros. Le coût global annuel à terme (que j'ai fait calculer sur une base de 500.000 jeunes) est évalué autour de 2 milliards d'euros par an (ce chiffre tient compte des budgets redéployés, notamment les sommes utilisées pour les JAPD et l'agence nationale de cohésion sociale). Compte tenu de nos ambitions civiques et des missions à remplir, ce projet a un coût que l'on peut considérer comme raisonnable. Une agence nationale du Service civique sera créée pour organiser le service : il s'agira d'une structure souple, à but non lucratif, privée-public, qui labellisera les projets. Elle comprendra obligatoirement des représentants des syndicats, des associations, des entreprises et des jeunes.

⑨ **Un projet « gagnant-gagnant ».** Il est gagnant pour le jeune car il lui apporte un acquis professionnel et une expérience qui seront validés par l'Enseignement (un semestre), les diplômes universitaires, comptabilisé pour passer des concours internes ou externes à la fonction publique et donner des points de retraite. Les entreprises valoriseront l'engagement civique naturellement, et nous les y inciterons, dans leurs processus de recrutement. Il est gagnant pour la structure d'accueil qui bénéficiera du dynamisme des jeunes, de leur énergie et de leur capacité d'innovation.

⑩ **Un parcours citoyen en trois temps.** D'une manière générale, je propose donc la mise en place d'un véritable « parcours citoyen » en trois temps permettant de devenir un citoyen et favorisant le dialogue entre les générations et les territoires.

> A 16 ans, inscription sur les listes électorales. C'est le temps du *recensement*.

> A 17-18 ans, quinze jours de formation et d'élaboration du projet citoyen individuel, proposé par les Institutions ou apporté par le jeune. C'est le temps de *la rencontre avec la Nation*.

> Entre 18 et 25 ans, six mois de service civique, éventuellement fractionnables, au service d'une association, d'une entreprise, d'une ONG humanitaire, d'un grand service public (ONF, Conservatoire du littoral)... Ces six mois débouchant sur une validation professionnelle ou universitaire sont encadrés par des techniciens issus des ministères compétents (éducation, jeunesse et sports, défense, santé...) ou des membres de la « réserve civique ». C'est le temps de *l'intégration dans la Nation*.

ANNEXES

Document 1 – Communication de Bernard Kouchner au Conseil des ministres sur le programme « Globus » (1993) ;

Document 2 – Fiche de synthèse du projet « Globus » ;

Document 3 – « Pour un service civique mixte et obligatoire », Point de vue de Bernard Kouchner dans *Le Monde* du 31 janvier 1996 ;

Document 4 – « Solidarité-Citoyenneté », texte de Pierre Gibelin et de l'association Réunir-Nice (2003) ;

Document 5 – Rapport de l'Assemblée Nationale tendant à créer un « service civique pour tous les jeunes » (Daniel Vaillant, 19 novembre 2003) ;

Document 6 – Circulaire du 28 juillet 2003 relative au « Volontariat de cohésion sociale et de solidarité » ;

Document 7 – Appel pour un Service civique obligatoire, hebdomadaire *La Vie*, 17 novembre 2005 ;

Document 8 – Décret (Villepin) relatif au service civil volontaire (2006) ;

Document 9 – « Le Volontariat civil », Institut Paul Delouvrier (21 juin 2006, Jacques Voisard) ;

Document 10 – Note problématique sur le service civique obligatoire (Parti Socialiste) ;

Document 11 – « Quel sens donner au service civil volontaire ou obligatoire ? », Jacques Voisard, *La Revue de la CFDT* (novembre-décembre 2006).

Document 12 – Colloque pour un service civique obligatoire (Max Armanet, Pierre Morel).

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier pour leur aide dans l'élaboration de ce rapport d'étape :

- Pierre Gibelin et l'équipe de Réunir-Nice ;
- Jean Glavany et le Secrétariat national à la laïcité du Parti Socialiste ;
- Jacques Voisard et l'Institut Paul Delouvrier ;
- *La Revue de la CFDT* et en particulier la Secrétaire nationale Anousheh Karvar ;
- l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives et particulièrement Martin Hirsch et Etienne Grass;
- l'association Unis Cité et notamment Marie Trelu-Kane ;
- Max Armanet qui avait publié l'appel du 17 novembre 2005 dans l'hebdomadaire *La Vie*.
- Guillaume Houzel et les réseaux Animafac ;
- et enfin l'association des Audionautes et Aziz Ridouan.